



Section académique de LIMOGES

N° 249 - JANVIER 2006

Mensuel

Directeur de publication :

Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

RESISTER

Il est manifeste que le remodelage en cours du système éducatif, dans le droit fil de la loi Fillon et de l'idéologie qui la sous-tendait prend aujourd'hui des allures inquiétantes.

Nous avons dit de cette loi qu'elle était une loi de renoncement, sans ambition pour la jeunesse et socialement ségrégative. Sa mise en œuvre s'accélère depuis la rentrée. Les mesures se succèdent, invariablement précédées d'annonces démagogiques ou simplistes de la part de De Robien et son prétendu « souci de la réussite scolaire et de l'égalité des chances ».

Ce qui se construit, c'est au contraire une logique de renoncement à la réussite de tous les élèves, pire à la condamnation de certains désignés comme responsables de leur propre échec. Ainsi en va-t-il de l'apprentissage junior qui sonne l'heure de la fin du collège unique et de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, de l'allègement des programmes sur fond de « socle commun réduit », du dépôt de bilan de l'Education prioritaire.

Les choix de De Villepin et de De Robien nous rapprochent d'une école à deux vitesses, sur fond de tri social, à l'opposé des valeurs républicaines. Au point de susciter dans la communauté des chercheurs en sciences sociales ou en sciences de l'éducation des prises de position sans ambiguïté. C'est le sens par exemple de l'appel cosigné par Ph Meirieu, J.Y Rochex et S.Joshua qui fustige « ce gouvernement autiste, enfermé dans une logique du renoncement qui fait brader toute ambition pour l'école et qui les conduit à promettre une scolarité au rabais à ceux qui auraient au contraire besoin, non seulement de plus mais de mieux d'école » et qui s'achève par un inexorable « il n'est plus temps de s'inquiéter, il est urgent de chercher, par tous les moyens, à résister. »

C'est à cela que nous devons nous employer dans l'intérêt des jeunes et de la nation.

— — — — —
P. 1 : Edito

— — — — —
P. 2 : préparation rentrée 2006

— — — — —
P. 3 à 4 : CAEN

— — — — —

CTPA : poursuite de l'hécatombe

La préparation de la rentrée 2006 après le vote du budget de l'Education en novembre, rentre désormais dans sa phase active. Il convient, pour porter une appréciation sur ce qui se construit, de ne pas perdre de vue la conjonction d'une double réalité.

. **Les données budgétaires** : le nombre de suppressions de postes va bien au-delà de la baisse des effectifs dans le Second degré (- 30 000 élèves) puisqu'aux 2083 emplois de titulaires et 1550 emplois de stagiaires supprimés au budget s'ajoutent les moyens en contractuels et vacataires soit environ l'équivalent de 4 500 postes.

Cette nouvelle baisse fait suite à 4 années successives de suppressions qui, entre le budget et le plan de retour à l'équilibre budgétaire, auront privé les académies d'environ 19 000 postes !

Quant au nouveau « format » du budget, résultant de la LOLF (Loi Organique de la Loi des Finances), il introduit de nombreux sujets d'incertitude et de nouvelles raisons d'inquiétude, tant pour les moyens que pour les évolutions de carrière, sur lesquels nous reviendrons.

. **L'accélération de la mise aux normes du système éducatif avec l'orientation de la politique gouvernementale en matière d'éducation** : après les premières mesures de la loi Fillon sur l'Ecole, marquées par le renoncement à toute ambition et une remise en cause du sens de nos métiers (la question du remplacement étant de ce point de vue emblématique), une deuxième étape est aujourd'hui mise en œuvre.

Les annonces et les initiatives se multiplient. C'est d'abord la réduction de 4 000 postes aux concours de recrutements (1 départ à la retraite sur 2 ne serait pas remplacé). C'est ensuite le retour en force de la bivalence, avec les mentions complémentaires proposées au CAPES et la perspective de modifications statutaires. C'est enfin « l'apprentissage junior » et le démantèlement de la politique des ZEP, concrétisant le renoncement à tout objectif de démocratisation, renvoyant la responsabilité de leur propre échec à nombre de jeunes défavorisés.

C'est dans ce contexte que le recteur a consulté le 20 janvier le CTPA sur la préparation de la rentrée 2006.

L'académie est frappée d'un retrait de 38 postes en collège et lycée par le ministère. L'hécatombe se poursuit donc, sans rapport avec les évolutions démographiques. **Le bilan des gouvernements Raffarin et Villepin est d'ailleurs sans appel : de la rentrée 2003 à la rentrée 2006, pour une baisse de 1200 du nombre d'élèves scolarisés dans le second degré, les lycées et les collèges auront perdu l'équivalent de 280 postes (200 rendus au ministère, 80 supprimés pour le retour à l'équilibre budgétaire de l'académie).**

Les élus du SNES et de la FSU sont revenus sur ces données, leurs conséquences immédiates (réduction de l'offre de formation, resserrement des structures) et à venir (hypothèques sur la réussite des élèves).

Le recteur s'est contenté d'argumenter sur le traitement équitable de l'académie comparativement à celui des autres, et d'avancer des objectifs qualitatifs et des contraintes pour justifier ses propositions de « rééquilibrage » valant pour la rentrée 2006 :

- les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) au collège,
- la diminution d'une demi-heure non affectée en 5^{ème} et en 4^{ème}.

- l'affectation de quatre enseignants supplémentaires notamment pour le collège Ambition réussite (collège Calmette à Limoges) et le réseau d'écoles appartenant au secteur de recrutement du collège,
- le dédoublement des enseignements de langues vivantes 1 en classes terminales générales, technologiques et professionnelles,
- la mise en place des terminales STG.

Les élus du SNES lui ont proposé qu'il y ajoute trois points :

- pas de classe de 6^{ème} avec un effectif > 24
- pas de classe de seconde avec un effectif > 30
- poursuite de l'objectif d'implantation de postes en documentation.

Les réponses furent embarrassées et dilatoires, notamment sur le coût de telles demandes, le recteur s'en tenant à la proposition :

- * de suppression de 2 postes en établissement pour financer le remplacement
- * de rééquilibrages des dotations incluant la perspective de suppression de 40 postes (38+2) et

12 ETP (en HSA), ainsi répartie :

- Collèges : moins 20 postes et moins 2 ETP (moins 4 postes en Corrèze, moins 3 postes en Creuse, moins 13 postes en Haute-Vienne),
- Lycées : moins 7 postes et moins 1 ETP
- Lycées professionnels : moins 13 postes et moins 8 ETP
- SEGPA : moins 1 ETP

Dernière demande insistante des élus Snes : que le retrait de postes en collège de la Haute-Vienne (moins 13 pour une prévision de 30 élèves de moins) soit revu en levant le redéploiement prévu de 2 postes vers le financement de remplacements.

Cf dernière minute

Dernière minute :

le Recteur vient de communiquer ses décisions : Fermeture de la 1ère ES au lycée Danton, Fermeture de la 1ère d'adaptation au lycée Jean Monnet, Fermeture de l'option Administrateur de réseaux dans la STS du lycée d'Aubusson.

Par ailleurs, il augmente la dotation des collèges de Haute-Vienne d'1 ETP et de 10 HSA.

CAEN : NON AU RENONCEMENT

La carte des formations dans les lycées de l'académie devait être au cœur des débats du CAEN (conseil académique de l'éducation nationale) qui s'est tenu le 25 janvier. Mais en fait, si le Recteur a bien produit une ébauche de projet pour la rentrée 2006, il s'est bien gardé de livrer ses décisions. Souci de prendre en compte l'éclairage apporté par les membres du CAEN ou intention de contenir le plus longtemps possible des mesures de fermetures ? Chacun appréciera....

Toujours est-il que l'insuffisance des moyens, omniprésente dans « l'évolution potentielle de la carte » présentée par le Recteur a visiblement figé toute velléité d'aller de l'avant. Quasiment pas de propositions d'ouvertures. Aucune volonté par exemple de prévoir des dispositifs appropriés pour l'accueil des titulaires d'un bac pro en BTS, alors que la loi Fillon a donné à ces élèves reçus avec mention bien ou très bien un droit d'accès en BTS. Un moyen peut-être de limiter le nombre de jeunes sur le marché du travail, mais rien n'est prévu pour leur assurer une véritable chance de réussite dans leurs études.

Non seulement aucune ouverture de classe de mise à niveau n'est prévue, mais la question de la suppression des classes passerelles -ô combien rares dans l'académie- se trouve posée au lycée hôtelier de Limoges (classe de mise à niveau en BTS et classe de première d'adaptation).

QUE VEUT-ON FAIRE DES CIO ?

C'est la question que le SNES-FSU a posé en CAEN, suite aux multiples attaques dont les CIO sont à nouveau victimes :

Suppressions massives de postes (-50% au concours 2006), budgets et frais de déplacements en chute libre, locaux inadaptés sans véritables perspectives de changement, remise en cause des missions des CO-PSY au travers du rapport Tharin, création d'un GIP Centre Régional de Ressources en Limousin avec perspective d'une Cité des métiers et de maisons de l'emploi (facteurs possibles d'une dénaturation du métier des CO-PSY voire d'une décentralisation).

Le SNES a rappelé énergiquement que ce qu'il avait refusé en 2003, il ne comptait pas l'accepter sous un nouvel habillage en 2006 !

Le signalement d'options à faible effectif dans la voie tertiaire et donc l'éventualité de leur fermeture pose le problème de la diversité dans les établissements ruraux et en corollaire leur devenir. Il pose aussi celui de la réforme des séries tertiaires devenues plus abstraites et difficiles pour une population qui y avait accès jusque là.

Dans le domaine du technologique industriel, on voit combien il est nécessaire de préserver les viviers alimentant les BTS. A ce titre, la réforme qui se profile est une source d'inquiétude supplémentaire. Réduisant le nombre de bacs technologiques de 12 à 5, devant entrer en vigueur à la rentrée 2007 elle peut avoir des conséquences très lourdes sur les structures pédagogiques et les postes d'enseignants.

En enseignement général, le projet de suppression de la première ES (et par voie de conséquence de toute cette série) au lycée Danton de Brive est pour le moins surprenant. Il est clair que cette politique des pôles serait en l'occurrence un facteur de dévalorisation de l'établissement concerné et remettrait en cause l'équilibre délicat entre les lycées de la ville.

La notion d'égalité des chances, pourtant présentée comme au coeur des préoccupations gouvernementales, ne semble pas avoir prévalu dans l'élaboration de cette carte. Pas plus que dans les projets ministériels que nous avons abordé au CAEN au titre de la préparation de la rentrée 2006.

La question des ZEP est à cet égard significative. Les flashes portés sur les collèges «ambition réussite» ne peuvent cacher que le gouvernement s'est de fait plus ou moins rallié à l'idée de dépôt de bilan prôné par N.Sarkozy, puisqu'il envisage de faire sortir du dispositif ZEP bon nombre d'établissements. Il s'est dépêché de produire une liste de 164 établissements dont le collège A.Calmette à Limoges classé EP1 (ambition réussite) ; il se garde bien pour l'instant de diffuser le nombre et la liste de ceux qui seront classés EP3 et donc destinés à sortir en 3 ans du dispositif. Il ne fait pas non plus beaucoup de publicité sur le fait qu'il supprime à tous les collégiens 1 heure d'enseignement (une demi-heure en 5ème, une demi-heure en 4ème).

L'apprentissage « junior », jugé par P. Meirieu comme « la condamnation à perpétuité à des tâches de pure exécution et l'impossibilité d'accéder à la seconde chance que constitue la formation continue » en est une autre illustration. Sur ce point, le gouvernement s'est trouvé plus libéral que certains représentants de l'artisanat et des entreprises, notamment sur le plan local, qui ont exprimé leur opposition à cette mesure, estimant que les métiers d'aujourd'hui exigent de solides connaissances de base. Dans le même temps, on ne facilite pas une véritable insertion professionnelle des jeunes. Le contrat première embauche, suite du contrat nouvelle embauche, est une discrimination à l'encontre des jeunes et une aggravation de la précarité, à l'origine d'un appel à manifester le 7 février.

Ces derniers points illustrent combien le gouvernement brade toute ambition pour l'école et pour les jeunes. Un certain nombre d'universitaires, de chercheurs et de sociologues viennent d'initier une pétition appelant à résister (cf site FSU). Nous appelons aussi à dire « non au renoncement ».